

SCPI Principal® Inside

Bulletin trimestriel d'information

1^{er} trimestre 2026

Valable du 01/04/2026 au 30/06/2026

BTI n°2026-1



Avertissements et risques

Ceci est une communication commerciale. Ce document n'est pas contractuel et ne constitue pas un conseil en investissement. L'investissement dans les parts de la SCPI Principal Inside (ci-après les « Parts ») doit être envisagé comme un investissement à long terme adapté au patrimoine personnel, l'horizon d'investissement et la tolérance aux risques de l'investisseur. Un tel investissement comporte des risques. La rentabilité de la SCPI Principal Inside n'est pas garantie ou protégée. Veuillez vous référer à la Note d'information et au Document d'information clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

Risque de perte en capital

Principal Inside n'offre aucune garantie ou protection du capital investi ni aucune garantie de performances. L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale, et doit être en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Risque de liquidité

Principal Inside ne garantit pas la possibilité de retrait ou de revente des Parts. Le retrait ou la revente des Parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande et n'est envisageable que s'il existe une contrepartie à la souscription ou à l'achat (investissement sur une longue durée recommandé).

Risque de marché

Les investissements réalisés par Principal Inside sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers, pouvant avoir un impact négatif sur la valeur et la performance des actifs immobiliers détenus. Certains facteurs sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur le rendement et la valeur des actifs, et donc sur la situation financière et la performance de Principal Inside :

- évolution du marché ;
- conjoncture économique, politique et financière ;
- risques liés aux travaux de construction, réhabilitation, rénovation, restructuration ;
- évolution des loyers ;
- vacances des actifs immobiliers ;
- dépendance à certains locataires ;
- modifications réglementaires relative aux baux ;
- concentration du portefeuille ;
- risques liés aux prestataires.

Risque de gestion

Principal Inside est gérée de façon discrétionnaire par la Société de Gestion. Il existe un risque que Principal Inside ne soit pas investie à tout moment sur les marchés ou actifs les plus performants. Les revenus et la plus-value générés par Principal Inside peuvent être inférieurs aux objectifs de gestion fixés par la Société de Gestion.

Risque de contrepartie

Principal Inside est exposée au risque de défaillance des contreparties avec lesquelles seraient conclus des contrats financiers ainsi qu'au risque de défaillance des locataires, promoteurs, administrateurs de biens et leurs garants, pouvant conduire à un défaut de paiement. En cas de défaut d'une ou plusieurs contreparties, Principal Inside pourrait ne pas être en mesure de distribuer de dividendes et générer une moins-value.

Risque lié à la durée du blocage

Les Parts détenues par les Associés Fondateurs sont inaliénables pendant trois (3) ans à compter de la délivrance du visa de l'AMF (art. L. 214-86 du CMF).

Risque de devise (ou de change)

Principal Inside peut investir partiellement ou totalement sur des monnaies autres que l'Euro, dont la fluctuation peut exercer une influence positive ou négative sur la valeur des actifs situés hors de la Zone Euro, ainsi que sur les revenus de ces actifs.

Risque de taux

La fluctuation des taux d'intérêts peut exercer une influence positive ou négative sur la valeur des actifs ainsi que sur le coût de l'endettement.

Risque lié à l'endettement

Principal Inside peut avoir recours à l'endettement dans la limite de 40 % de la valeur d'expertise des immeubles détenus directement et indirectement, augmentée de la trésorerie consolidée. L'endettement peut augmenter les risques de pertes en cas de dévalorisation des actifs.

Risques de durabilité

Principal Inside est exposée aux risques de durabilité, pouvant engendrer une diminution du rendement du fonds et conduire à une dépréciation de la valeur des actifs du portefeuille. Il s'agit notamment des risques climatiques physiques, des risques climatiques de transition et des risques sociaux.

Risques liés à la gouvernance

Ces risques sont liés aux pratiques éthiques, aux risques de conflits d'intérêts ou encore de corruption.

Afin d'atténuer l'impact potentiel de ces risques (durabilité et gouvernance) sur le rendement de Principal Inside, la Société de Gestion a adopté une approche ESG en fonction de la nature de l'actif immobilier, intégrée dans la politique ESG et la politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité.

Risque fiscal

L'évolution du régime fiscal applicable aux actifs détenus par Principal Inside, à Principal Inside elle-même, à ses filiales ou aux Associés peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur des actifs, sur les revenus générés par ces actifs et sur la valeur nette des revenus et des plus-values éventuellement perçus par les Associés.

PROFIL DE RISQUE



Risque faible

Risque élevé

Pour plus d'informations sur les risques et avertissements liés à l'investissement dans des Parts de Principal Inside, vous pouvez vous référer à la Note d'Information disponible sur <https://fr.principalam.com/notre-scipi>

Sources : sauf exception mentionnée, l'ensemble des données chiffrées au sein du présent Bulletin proviennent de Principal Asset Management SAS.



Édito

Chers Associés,

Nous sommes heureux de vous retrouver pour ce premier bulletin d'informations de l'année 2026.

Alors que l'environnement économique et géopolitique évolue rapidement ces derniers mois, notamment sous l'effet de nouvelles tensions apparues au Moyen-Orient en cours de trimestre, le marché de l'immobilier commercial semble néanmoins être solidement entré en phase de reprise selon la plupart des indicateurs. Les perspectives demeurent modérément positives, portées par l'amélioration du contexte macroéconomique, la stabilisation des taux souverains et le retour d'un levier de dette créateur de valeur.

Le sentiment des investisseurs reste globalement favorable, bien que tempéré par des incertitudes géopolitiques et des tensions persistantes sur les taux. Aux États-Unis comme en Europe, les valorisations semblent avoir atteint un point bas et amorcent un redressement, même si des écarts importants subsistent entre acheteurs et vendeurs.

La reprise reste toutefois contrastée selon les marchés et les typologies d'actifs, avec des performances très différenciées. Dans ce contexte, notre conviction est que ce nouveau cycle devrait être davantage guidé par la capacité de sélection et de gestion des actifs. À court terme, nous pensons que les revenus devraient constituer le principal moteur de performance - a contrario du cycle précédent qui était principalement entraîné par la compression des taux - dans l'attente d'une reprise plus homogène des valorisations.

Dans ce contexte exigeant, mais porteur d'opportunités, le premier trimestre 2026 a été particulièrement dynamique pour Principal Inside. Il a notamment été marqué par la clôture de la phase « Sponsor » le 31 janvier 2026 et la réalisation d'une troisième acquisition aux États-Unis.



La SCPI Principal Inside a été distinguée en avril lors des Victoires de la Pierre-Papier 2026, organisées par le magazine Gestion de Fortune, en recevant le prix de « Meilleure SCPI Espoir ».

Attribuée par un jury composé de professionnels de la gestion de patrimoine et de journalistes spécialisés, cette distinction vient saluer le lancement de la SCPI ainsi que la pertinence de son positionnement sur le marché.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble de nos partenaires distributeurs ainsi que nos associés pour leur confiance, et saluons l'engagement des équipes mobilisées dans le développement de la SCPI.

Les références à un classement, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Après l'ouverture des souscriptions au grand public le 1^{er} octobre 2025, Principal Inside était proposée à la commercialisation en phase « Sponsor » jusqu'au 31 janvier 2026, permettant aux premiers investisseurs de bénéficier d'un prix de souscription préférentiel.

La SCPI a enregistré une collecte de 12,275 millions d'euros au cours du premier trimestre 2026, portant sa capitalisation à 33 millions d'euros au 31 mars 2026.

La fin du trimestre a également été marquée par l'acquisition du troisième actif de la SCPI aux États-Unis. Ce nouvel investissement concerne un actif opérant dans le secteur de la santé, situé dans l'agglomération de Dallas-Fort Worth, au Texas. Il illustre pleinement la stratégie d'investissement de Principal Inside, qui vise à cibler des classes d'actifs soutenues par des tendances structurelles fortes, notamment démographiques dans ce cas précis. Cette acquisition vous est présentée plus en détail dans les pages suivantes.

Enfin, nous avons le plaisir de vous annoncer la première distribution de la SCPI, avec un montant brut de 5,01 euros par part (soit un montant net de 4,03 euros par part pour les résidents fiscaux français), versée à la fin du mois d'avril.

Dans un cycle en recomposition, nos équipes ont à cœur de déployer la stratégie diversifiée de Principal Inside d'une manière sélective. Ainsi, nous travaillons sur une quatrième opportunité et de nombreuses opportunités sont étudiées en Europe afin d'initier la diversification géographique au sein du vieux continent au cours de cette année.

Marianne BLANCHOT

Gérante
[Principal Inside](#)

L'analyse de marché présentée dans cet Edito reflète la vision de la Société de Gestion et a été préparée avec l'équipe Recherche du groupe Principal Asset Management.

L'essentiel au 31/03/2026



Capitalisation *

33 014 750 €



Nombre
d'associés

806



Taux de distribution *
2025

Non applicable



TRI * cible
sur 10 ans

6,5 %



Nombre
d'immeubles

3



WALB *

17 ans



PGA *

Non applicable.

TOF *



100 %

TOP *



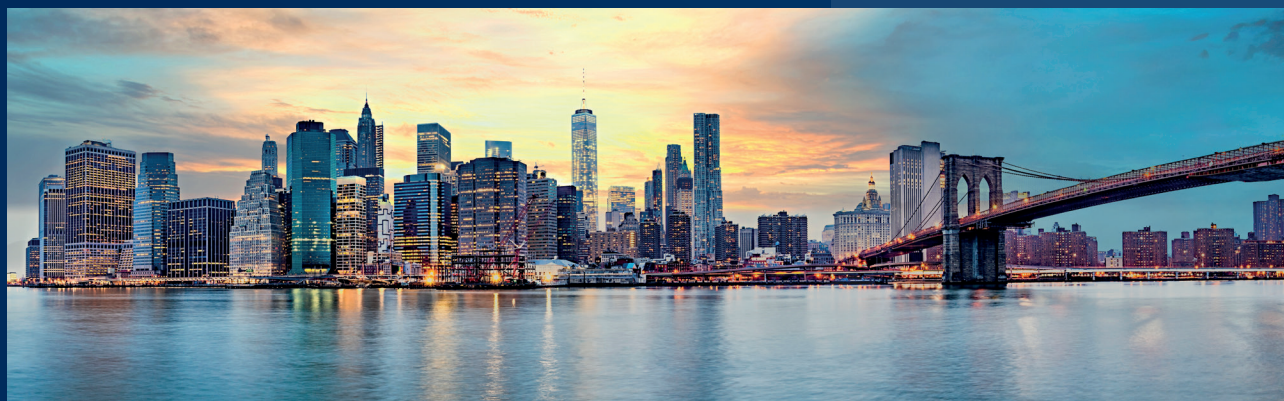
100 %



Taux de rendement
à l'acquisition (brut)

7,85 %

Les rendements passés des investissements
ne présagent pas des rendements ou de la
performance futurs.



* Les définitions de ces indicateurs se trouvent dans le Lexique en page 10.

Données financières au 31/03/2026

Marché des parts

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS

Pour rappel la SCPI a été lancée en septembre 2025 et ouverte à la souscription au grand public le 1^{er} octobre 2025.

	2025	2026	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Nombre de parts en début de période	0	81 084				
Nombre de parts souscrites sur la période	81 084	50 975				
Nombre de parts retirées sur la période	0	0				
Nombre de parts en fin de période	81 084	132 059				
Nombre de parts en attente de retrait	0	0				

Nombre
de parts
132 059

Évolution de la capitalisation

Capitalisation
Fondateurs
au lancement
(01/10/2025)

1 140 750 €

2025
(31/12/2025)

19 297 992 €

T1 2026
(31/03/2026)

33 014 750 €



Nombre d'associés

Au lancement : 42

Au 31/12/2025 : 469

Au 31/03/2026 : 806

Distribution

0,98 €
Impôt étranger



4,03 €
Revenus nets*
distribués
par part



Date de paiement : 27/04/2026

Revenu financier distribué (avant prélèvement) : 0,84 €
Revenu foncier distribué net (après fiscalité étrangère) : 3,19 €

Valeurs des parts



Prix de souscription

250 € / part



Valeur de réalisation**
(valeur au 31/03/2026)

224,54 € / part



Valeur de reconstitution**
(valeur au 31/03/2026)

250,39 € / part



Valeur de retrait**

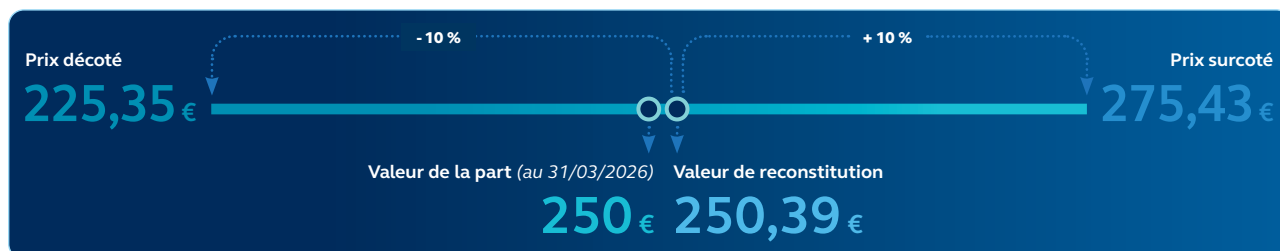
225 € / part



Valeur IFI
(valeur au 31/12/2025)

115,73 € / part
(résident)

Tunnel de valeur de reconstitution



* Le montant des revenus nets distribués par part s'applique aux associés résidents fiscaux français. Ce montant est indiqué avant la déduction du prélèvement libératoire sur les produits financiers issus des placements de Principal Inside.

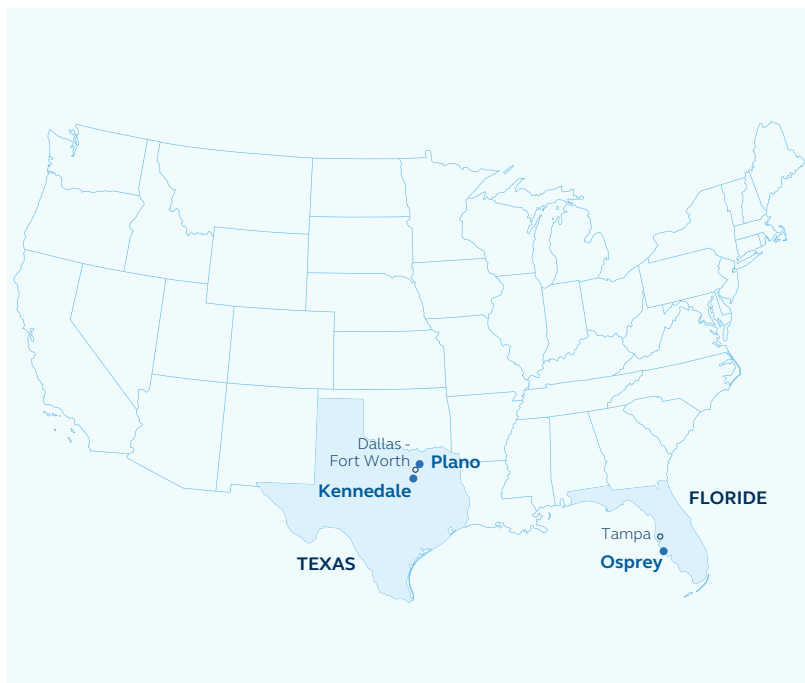
Pour les éventuels revenus perçus de l'étranger par Principal Inside, l'impôt étranger est payé à la source par la SCPI. L'impôt étranger peut faire l'objet d'un crédit d'impôt afin d'éviter la double imposition des associés, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle propre à chaque associé et est susceptible d'évoluer.

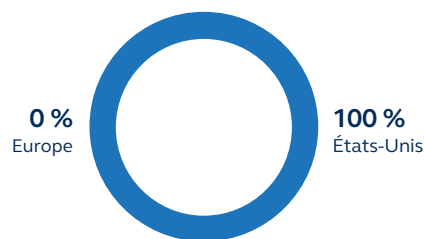
Les revenus ne sont pas garantis. Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

** Les définitions de ces indicateurs se trouvent dans le Lexique en page 10.

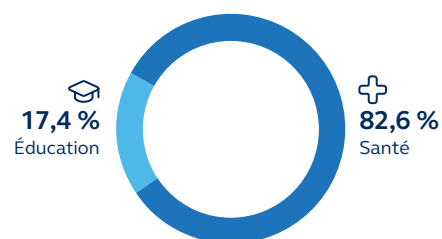
Synthèse du portefeuille immobilier



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION PAR TYPOLOGIE D'ACTIFS



La répartition sectorielle reflète l'activité du bâtiment. L'usage inscrit dans chaque acte d'acquisition peut être différent.



3

Nombre d'immeubles



23 054 444 €

Valeur vénale des immeubles *



5 549 m²

Surface totale



0 %

Ratio d'endettement *



3

Nombre de locataires



1 810 084 €

Loyer annuel total *



17 ans

WALB **



364 735 €

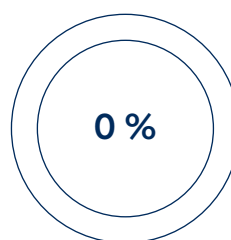
Loyers encaissés sur le trimestre *

TOF



- Locaux occupés
- Locaux occupés sous franchise ou mis à disposition d'un futur locataire
- Locaux vacants sous promesse de vente
- Locaux vacants en restructuration (intégrés au TOF sous conditions)
- Locaux vacants en recherche de locataire

RATIO DETTES ET AUTRES ENGAGEMENTS



- Emprunt bancaire
- Autres acquisitions payables à terme
- Crédit-baux immobiliers
- Comptes courants d'associés ou autre endettement vis-à-vis des associés tiers des filiales

Le locataire de l'actif Kennedale bénéficie d'un loyer progressif sur la première année de son bail, jusqu'au 31 juillet 2026. La différence entre le loyer effectivement payé par le locataire (de la date d'acquisition au 31 juillet 2026) et le loyer annuel tel que prévu au bail a été compensée par le vendeur dans le cadre de l'acquisition, de sorte que Principal Inside perçoive l'équivalent d'un loyer entier.

* Les montants exprimés en euros ont été convertis depuis leur devise d'origine, le dollar américain, en utilisant le taux de conversion Banque de France au 31/03/2026 : 1€ = 1,1498\$. Les loyers affichés ne sont pas garantis et sont susceptibles d'évoluer.

** Les définitions de ces indicateurs se trouvent dans le Lexique en page 10.

Acquisition du trimestre

PLANO, TEXAS, ÉTATS-UNIS



Présentation de l'actif

Le troisième actif acquis par la SCPI est un centre médical spécialisé dans le traitement des addictions. En 2025, d'importants travaux de transformation ont été engagés par le locataire afin d'adapter pleinement le site à cet usage spécifique et aux standards requis pour l'exploitation d'un établissement de santé spécialisé.

La propriété est située à l'ouest de Plano, au sein de l'aire métropolitaine dynamique de Dallas-Fort Worth. Elle bénéficie d'un emplacement au cœur d'un secteur mixte recherché, porté par une forte croissance économique et démographique. Cette acquisition illustre à nouveau la

stratégie d'acquisition de la SCPI visant à se positionner sur des actifs et des secteurs portés par des tendances structurelles de long terme.

L'immeuble est intégralement loué à un opérateur national reconnu dans le domaine de la santé comportementale. Ce dernier dispose d'un réseau en forte croissance comprenant en tout dix-sept établissements aux États-Unis. Le locataire est engagé via un bail triple net présentant une durée résiduelle ferme de 17 ans, assorti d'une révision annuelle du loyer de 2,75 %*.

Données clés (à la date d'acquisition)



27/03/2026

Date d'acquisition



15 568 000 \$

Prix d'acquisition net vendeur HD HT **



3 605 m²

Surface



1 211 234 \$

Loyer brut annuel * (hors taxes et hors charges)



1

Nombre de locataires



100 %

Taux d'occupation



17,23 ans

WALB ***



7,8 %

Rendement brut ****

ESG

Note ESG à l'acquisition

18,4/100

Note ESG cible

39,0/100

Points clés du plan d'actions ESG envisagé :

- Installer des sous-compteurs pour les zones fonctionnelles suivantes : chambres de patients, salles de soins (par exemple, salles de thérapie) et espaces communs.
- Réaliser une étude de faisabilité photovoltaïque afin d'évaluer le potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques.
- Mener une étude écologique du site et mettre en œuvre au moins deux mesures recommandées visant à renforcer la biodiversité.

* Les loyers annuels ne sont pas garantis et peuvent évoluer.

** HD HT : hors droits hors taxes.

*** Les définitions de ces indicateurs se trouvent dans le lexique en page 10.

**** Les rendements passés des investissements ne présagent pas des rendements ou de la performance futurs.

Caractéristiques, conditions et informations

Caractéristiques

Dénomination : Principal Inside

Classification : SCPI diversifiée à capital variable

Date de création : 3 septembre 2025

Date d'ouverture des souscriptions :
1^{er} octobre 2025

Visa AMF : n° 25-12 délivré le 05/08/2025

Code ISIN : FR0014012T05

Durée de vie de la SCPI : 99 ans

Capital maximum statutaire : 500 000 000 €

SFDR : Article 8

Société de Gestion : Principal Asset
Management SAS, agréée sous le numéro GP-
13000036

Dépositaire : CACEIS

Évaluateur immobilier : Jones Lang Lasalle
Expertises

Commissaire aux comptes : KPMG

Conditions de souscription – Retrait – Cession

Conditions de souscription

Valeur nominale	150 €
Prime d'émission	100 € TTC
Prix total de souscription	250 € TTC
Minimum de souscription	10 Parts
Entrée en jouissance	Premier jour du sixième mois suivant l'émission des Parts souscrites.

L'enregistrement des bulletins de souscription est soumis au renseignement exhaustif du dossier de souscription comprenant : le bulletin de souscription signé et dûment rempli, les justificatifs tels que requis par le bulletin de souscription et le règlement du montant de la souscription à la SCPI. Avant toute souscription, le souscripteur doit prendre connaissance des statuts, du dernier rapport annuel, de la Note d'Information, de son actualisation le cas échéant, et notamment des frais et des risques, et du document d'informations clés, disponibles sur le site <https://fr.principalam.com> ou sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Conditions de retrait

Pour l'Associé qui souhaite se retirer de la Société, le fonds de réserve n'étant pas doté à ce jour, seul un retrait de part compensé par une souscription pourra être réalisé ; celui-ci sera exécuté au prix de souscription diminué de la commission de souscription HT en vigueur, soit 225 € / Part. La notification de la demande de retrait doit être réalisée au moyen d'un Bulletin de Retrait adressé

par lettre recommandée avec avis de réception à la Société de Gestion. En cas de nantissement des Parts, la mainlevée de l'organisme bancaire libérant le nantissement est requise. Les demandes de retrait sont prises en considération par ordre chronologique de réception. L'inscription sur le registre des associés du remboursement des Parts rend effectif le retrait. Les Parts remboursées sont annulées.

Si la demande de retrait ne peut être satisfaite au terme du mois de sa réception la Société de Gestion a la possibilité de mettre en œuvre un mécanisme de rétro-compensation afin de procéder au remboursement des Parts.

Conditions de cession

Les Associés ont la possibilité de céder leurs Parts directement à un autre Associé ou un tiers sous réserve de l'application de la clause d'agrément prévue par la Note d'Information de la SCPI. Toute cession de Parts est considérée comme réalisée à la date de son inscription sur le registre des Associés.

Les intéressés doivent s'acquitter des droits d'enregistrement de 5 % directement auprès du Trésor Public avant transmission de l'acte de cession à la Société de Gestion.

Le cessionnaire bénéficie des résultats attachés aux Parts transférées à compter du premier jour du mois suivant l'inscription du transfert sur le registre des Associés. Les éventuels acomptes sur dividendes mis en distribution postérieurement à la

date d'inscription de la cession, du transfert ou de la mutation sur le registre des Associés, mais afférents à une période antérieure à l'entrée en jouissance du bénéficiaire du transfert, resteront acquis au cédant.

Pour les cessions et mutations de Parts, la Société de Gestion percevra 100 € (cent euros) HT (120 € TTC) de frais de dossier pour chaque opération.

Frais

Pour assurer ses missions, la Société de Gestion perçoit une rémunération sous la forme des commissions ci-après :

Commission de souscription (calculée sur les montants souscrits)	10 % HT (12% TTC)
Commission de gestion (calculée sur les produits locatifs)	Union Européenne et Royaume-Uni : 10 % HT (+ TVA applicable) États-Unis : 12 % HT (TVA non applicable)
Commission sur cession ou mutation de Parts (due pour chaque opération)	100 € HT (120 € TTC)
Commission d'acquisition et de cession sur actifs immobiliers (calculée sur le prix de vente ou d'achat hors frais et droits)	1 % HT (1,2% TTC)
Commission de pilotage des travaux (calculée sur le montant des programmes de travaux excédant 100 000 € HT)	1 % HT (1,2% TTC)

Information Vie Sociale

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est réuni le 19 mars 2026 sur convocation de la Société de Gestion afin, notamment, d'approuver les comptes annuels de la SCPI au 31 décembre 2025. L'ordre du jour comprenait également le rapport d'activité de la SCPI, l'évocation de la campagne fiscale et du règlement intérieur du Conseil de Surveillance proposé par la Société de Gestion, ainsi que des questions diverses.

Espace client

Nous rappelons aux Associés qu'ils peuvent accéder à l'ensemble de leurs informations et documents relatifs à la SCPI Principal Inside sur leur espace client, accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.myportal.fr.principalam.com/>

Un email a été adressé à chaque Associé avec ses identifiants de connexion. Notre service client se tient bien entendu à la disposition des Associés rencontrant des difficultés à accéder à leur espace client.

Information – Changement de nom de votre Société de Gestion

Nous vous informons que la Société de Gestion de votre SCPI Principal Inside a changé de nom au cours du premier trimestre 2026. La Société de Gestion a pris le nom de « Principal Asset Management » (en remplacement de son ancienne dénomination Principal Real Estate) afin d'apporter plus de lisibilité aux associés de la SCPI Principal Inside et à ses partenaires. Principal Asset Management demeure agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro d'agrément GP-13000036. Le changement de dénomination sociale a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF et est sans incidence sur la portée ou la validité de son agrément ni sur les activités de la Société de Gestion ou de la SCPI.

Lexique

Capitalisation :

La capitalisation est le nombre de parts de la SCPI multiplié par le prix de souscription à la date donnée.

PGA (ASPIM – Performance Globale Annuelle) :

La performance globale annuelle correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et la variation du prix public de souscription, entre le 1^{er} janvier de l'année N et le 1^{er} janvier de l'année N+1, pour les SCPI à capital variable.

Taux de Distribution (ASPIM) :

Le taux de distribution de la SCPI est la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année N pour les SCPI à capital variable.

Taux d'endettement

(ASPIM – ratio dettes et autres engagements) :

Ce taux représente le pourcentage de l'endettement et des engagements payables à terme sur le total de l'actif net augmenté des dettes et autres engagements payables à terme.

TOF (ASPIM – Taux d'Occupation Financier) :

Le TOF se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés (y compris les indemnités compensatrices de loyers) ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location, par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

TOP (ASPIM – Taux d'Occupation Physique) :

Le TOP correspond au ratio entre les surfaces occupées et les surfaces totales, d'un immeuble ou de la SCPI.

TRI (Taux de Rendement Interne) :

Le TRI mesure la rentabilité d'un investissement en parts de SCPI, sur une période donnée. Ce taux s'exprime en pourcentage (%) et correspond au taux de rentabilité annualisé de l'investissement. Il prend en compte les revenus versés et l'évolution du prix de souscription entre le début et la fin de la période considérée.

Valeur de réalisation :

La valeur de réalisation de la SCPI correspond à la somme de la valeur vénale du patrimoine immobilier de la SCPI et de la valeur nette des autres actifs de la SCPI.

Valeur de reconstitution :

La valeur de reconstitution de la SCPI correspond à la somme de la valeur de réalisation de la SCPI (la valeur vénale du patrimoine immobilier de la SCPI) et des coûts et frais qui devraient être déboursés si la SCPI devait reconstituer son patrimoine (droits de mutation, frais de notaire, frais de conseils...).

Valeur de retrait :

La valeur de retrait correspond au montant que recevrait un associé s'il retirait (vendait) sa part. Elle correspond au prix de la part au jour de la demande de retrait, diminuée des frais de souscription.

WALB :

La WALB (*Weighted Average Lease Break*), exprimée en années, correspond à la moyenne de la durée résiduelle des baux, jusqu'à la prochaine option de sortie du locataire, pondérée en fonction du loyer de ces baux.

Contacts

Par courrier :

Principal Asset Management
36, avenue Hoche
75008 Paris

Par email : service.client@principal.com

Sur le site internet : <https://fr.principalam.com/>

Crédits photos : Adobe Stock, médiathèque Principal Asset Management.



Mis à jour en mai 2026. La Note d'information prévue au code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le visa SCPI n° 25-12, en date du 5 août 2025. Principal Asset Management, société par actions simplifiée ayant son siège social au 36, Avenue Hoche, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 534 857 255, est une société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers depuis le 20 novembre 2013 sous le numéro GP-13000036.

©2026, Principal Financial Services, Inc., Principal®, Principal Financial Group®, Principal Asset Management, et Principal et le bloc logo sont des marques déposées et des marques de service de Principal Financial Services, Inc., une société de Principal Financial Group, dans divers pays du monde et ne peuvent être utilisées qu'avec l'autorisation de Principal Financial Services, Inc.

